

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

### Généralités :

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent au matériel Destiné à tous tiers et vendu par SCHIELE MAROC

### FOURNITURES :

Les spécifications mentionnées sur nos catalogues ou imprimés publicitaires ou ceux de nos fournisseurs n'ont qu'une valeur indicative.

SCHIELE MAROC se réserve le droit de remplacer tout ou partie de ses fournitures et prestations par des fournitures et prestations de qualité équivalentes ou supérieures, même si elle est obtenue par des moyens différents.

### PRIX :

Les prix de SCHIELE MAROC sont établis suivant les conditions économiques existantes à la date de parution. Ils peuvent être modifiés sans préavis dans le cadre de la législation marocaine. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la livraison.

### Conclusion de ventes :

Le contrat de vente ne devient effectif qu'après acceptation expresse de la commande par SCHIELE MAROC matérialisée par un accusé de réception. Toutes fois, le client ne pourra se prévaloir de l'absence d'accusé de réception pour renoncer ou modifier sa commande sans l'accord de SCHIELE MAROC. Toute commande implique l'adhésion sans réserver aux présentes Conditions générales de ventes.

Toutes informations ou précisions verbales émanant des services de SCHIELE MAROC doivent être confirmées par écrit pour acquiescer valeur Contractuelle.

### LIVRAISON :

La livraison effective se fait dans nos magasins. Elle est réalisée par simple avis de mise à disposition. Le transfert des risques et de la responsabilité du matériel vendu a lieu au moment de la livraison

L'acheteur doit prendre possession du matériel dans les deux semaines qui suivent l'avis de mise à disposition. Passé ce délai, la commande sera résiliée de plein droit et sans sommation si bon semble à SCHIELE MAROC

Si SCHIELE MAROC n'exerce pas cette faculté, le prix convenu sera majoré des frais de magasinage et de stockage, l'acheteur continuant de supporter tous les risques.

Les marchandises livrées restent propriété de SCHIELE MAROC jusqu'à paiement intégral des factures correspondantes.

### Délais de livraison :

Le délai de livraison n'est qu'indicatif. Il commence à courir à partir de la date de réception ou de la réception de l'acompte sauf s'il en a été stipulé autrement. L'acheteur ne saurait prévaloir du dépassement de ce délai sans en avoir préalablement avisé SCHIELE MAROC par écrit.

SCHIELE MAROC sera déchargé de toute responsabilité :

-En cas de force majeure

-Dans le cas où les retards seraient imputables à l'acheteur, notamment pour la communication de renseignements considérés comme indispensables par SCHIELE MAROC et non arrivés en temps demandé.

-Dans le cas où les conditions de paiement ne sont pas respectées par l'acheteur.

Les retards dus à SCHIELE MAROC ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande. Ils ne peuvent donner lieu à réparation que dans la mesure où des pénalités ont été prévues et acceptées par SCHIELE MAROC

### Emballages :

Les prix de SCHIELE MAROC s'entendent emballage ordinaire compris.

Toute demande du client pour un emballage autre que celui prévu par les services de SCHIELE MAROC, fera l'objet d'une facturation complémentaire. Les emballages ne sont pas repris par SCHIELE MAROC.

### Transport :

Les prix de SCHIELE MAROC s'entendent «départ usine». Sauf convention spéciales, toutes les opérations de transport, d'assurance ou de manutention, amenées à pied d'œuvre, sont à la charge et aux risques du destinataire.

Il lui appartient de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre les transporteurs, assureurs ou manutentionnaires.

### Transfert des risques:

Tous les risques encourus par la marchandise sont à la charge du client dès la mise à disposition des matériels dans les locaux de SCHIELE MAROC.

### Transfert de propriété :

La vente est conclue avec réserve de propriété au profit de vendeur jusqu'au complet paiement du prix. Le transfert de propriété au client des matériels et produits livrés est subordonné au paiement effectif de l'intégralité du prix principal, intérêt et accessoires à l'échange convenue.

### Réclamations :

Pour être valable, toute réclamation doit être formulée par écrit et adressée à SCHIELE MAROC.

### Conditions de paiement :

Les conditions et termes de paiement sont précisés dans l'offre de prix. En cas de retard de paiement, SCHIELE MAROC peut exiger de l'acheteur le versement d'une pénalité de retard calculée par application aux montants exigibles de l'intérêt légal en vigueur.

**SCHIELE MAROC se réserve le droit de changer ses tarifs sans obligation de préavis**

### Garantie :

SCHIELE MAROC s'engage à remédier à tout défaut de fonctionnement des produits provenant d'un vice dans la conception, les matières ou la fabrication des produits vendus. Cette obligation ne s'applique pas en cas :

- D'un entretien non conforme aux prescriptions de SCHIELE MAROC, de ses fournisseurs ou aux normes et règles de l'art ;
- De conditions de stockages inadaptées ;
- De non respect des notices d'installation et de mise en service ;
- De modification ou adjonctions effectuées sur les produits par l'acheteur sans l'accord préalable et exprès de SCHIELE MAROC.

Toute garantie est également exclue :

- Pour les consommables et les remplacements ou les réparations qui résulteraient de l'usure normale du produit ;
- Pour des détériorations ou des accidents provenant d'un défaut de surveillance des produits ou d'une utilisation non conforme à leur destination ;
- Pour tout incident dont la responsabilité n'incombe pas à SCHIELE MAROC.

La garantie ne s'applique qu'aux vices qui se seront manifestés pendant une période de douze(12) mois à compter de la date de livraison. La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie ne peuvent donner lieu à un prolongement du délai de garantie des produits.

Pendant la durée de garantie, toutes les pièces remplacées redeviennent la propriété de SCHIELE MAROC

Les réparations sont effectuées dans les ateliers de SCHIELE MAROC après que l'acheteur ait renvoyé, à ses propres frais, les pièces ou les produits défectueux.

Pour bénéficier de la garantie, l'acheteur doit aviser SCHIELE MAROC des vices qu'il impute aux produits dès la manifestation des défauts de fonctionnement et fournir toutes les justifications quant à la réalité de ceux-ci.

### Assistance à la mise en service :

Sauf stipulation contraire, les prix de SCHIELE MAROC ne comprennent ni le montage, ni la mise en service des produits et solutions, ni un éventuel lot de pièces de rechange.

Les conditions de réalisation des prestations d'assistance et de mise en service sont définies dans leurs conditions relatives particulières.

### Responsabilité :

La responsabilité de SCHIELE MAROC est limitée aux obligations définies par la commande et les présentes conditions générales de vente.

SCHIELE MAROC ne pourra être tenu responsable de dommage indirecte/ou immatériel, tel que, notamment manque à gagner, perte de profit ou perte de production

### Conditions particulières :

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées ou complétées par les conditions particulières afférentes à des solutions ou à des produits spécifiques ou spéciaux.

### Règlement litiges :

Tout litige relatif à toute offre émise ou à toute vente effectuée par SCHIELE MAROC, qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Casablanca.